

La France et l'Union européenne face à la Covid !

La France se débrouille comme elle peut face à l'épidémie de la Covid-19. Les courbes de contagion sont tenues autant que possible par un jeu de mesures successives qui tentent de préserver dans le même temps une économie déjà fortement impactée. Sur l'ensemble de l'année 2020, le produit intérieur brut (PIB) français s'est contracté de 8,2 %, nettement plus qu'en Allemagne (moins 5,3 %) ou qu'aux États-Unis (moins 3,5 %), mais moins qu'en Espagne (moins 11,0 %), au Royaume-Uni (moins 9,9 %) ou en Italie (moins 8,9 %).

Alors que l'industrie avait été la plus touchée lors de la crise de 2009, ce sont cette fois les services marchands qui ont payé le plus lourd tribut. Au premier trimestre 2021, l'activité économique (PIB) serait encore inférieure de 4 % environ par rapport à son niveau d'avant-crise. Encore le soutien public à l'économie a-t-il été prodigué sans compter puisque les dépenses des administrations publiques ont bondi de 5,5 % (hausse des prestations sociales, des rémunérations dans le secteur hospitalier et les aides débloquées pour les entreprises, etc.), avec la conséquence que le déficit est passé de 3,1 % du PIB à 9,2 % (211,5 milliards d'euros) tandis que la dette publique est passée de 97,6 % à 115,7 % du PIB (270 milliards d'euros).

Mais son action s'inscrit désormais dans un cadre européen, alors même que la santé publique est un domaine qui relève de la compétence des Etats membres, dans lequel l'Union européenne ne dispose aux termes de l'art. 168 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), que d'une compétence d'appui : l'UE « *encourage la coopération* » et « *complète les politiques nationales* », ou encore favorise la « *coordination de leurs politiques et systèmes sanitaires* » sans pouvoir s'y substituer.

Mais la pandémie de Covid-19 a contribué à élargir cette compétence. Ainsi, le programme pluriannuel EU4Health, mis sur pied par l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (CHAFEA) pour la période 2021-2027, intègre-t-il notamment le renforcement des outils de « *réaction aux risques à l'échelle de l'Union* », l'« *amélioration de la coopération transfrontalière pour lutter contre les menaces sanitaires* » et l'« *élargissement du rôle de l'Union dans la prévention et la coopération internationales* », et a-t-il été doté d'un budget de 9,4 milliards d'euros, multiplié par vingt par rapport à l'exercice précédent. Beaucoup reste à faire cependant, dans l'organisation comme dans la mise en œuvre des politiques de santé, comme le montrent l'actualité en matière de vaccin ou de gestion de la fermeture des frontières, même si les Vingt-Sept se sont engagés à maintenir les frontières intra-européennes ouvertes lors du Conseil européen du 29 octobre dernier.

Mais l'UE a également su accompagner les conséquences politiques de la crise de la Covid, que ce soit par le plan de relance de 750 milliards d'euros validé par le Conseil européen et en cours de mise en œuvre, ou encore par l'adoption d'une clause dérogatoire générale aux règles budgétaires prévues dans le Pacte de stabilité et de croissance, levant ainsi la limite de 3 % du PIB pour le déficit public et de 60 % du PIB pour la dette publique.

Le prochain voyage à Bruxelles auquel travaille ARRI permettra de faire le point sur ces différentes actions, sous l'angle plus général de la recherche d'une autonomie stratégique européenne.

David CAPITANT

VIE DE L'ASSOCIATION

Notre agenda...

L'Assemblée générale d'ARRI se tiendra en visioconférence sur Zoom le mercredi 7 avril de 10 heures à 12 heures. Inscrivez-vous pour recevoir le lien le mardi 6.

À défaut, n'oubliez pas de nous adresser un pouvoir.

Visio-conférence le jeudi 8 avril 2021 de 17 heures à 18 heures 30.

« *La situation de l'Inde aujourd'hui !* »

avec Douglas GRESSIEUX, auditeur du Cheam 1991,
président de l'association des Comptoirs de l'Inde.

Inscriptions avant le mardi 6 avril 2021, participation aux frais : 10 €.

Visio-conférence le jeudi 15 avril 2021 de 19 heures à 20 heures 30.

« *L'Union européenne et la nouvelle présidence américaine-Trois mois après* »

avec Nicolas Tenzer, Sylvie Kauffmann et Ines Pohl depuis la Maison Heinrich Hein.

Inscriptions avant le mardi 13 avril 2021, participation aux frais : 10 €.

Visio-conférence le jeudi 6 mai 2021 de 17 heures à 18 heures 30.

« *Les relations de la Russie avec l'Union européenne et la France* »

avec Tatiana KASTOUEVA et Philippe de SUREMAIN.

Inscriptions avant le mardi 4 mai 2021, participation aux frais : 10 €.

Notre actualité...

Nos réunions statutaires. Comme l'an passé, la situation sanitaire nous impose d'organiser en visio-conférence et, si possible en hybride, c'est-à-dire avec quelques adhérents présents au siège rue Nicolo, notre conseil d'administration qui s'est tenu le 5 mars et notre assemblée générale annuelle qui devrait se dérouler en principe le 7 avril.

Merci de vos participations. Vous avez été nombreux à répondre favorablement à notre appel, soyez-en remerciés chaleureusement. Le bilan vous sera communiqué lors de notre assemblée générale.

Nous restons à votre écoute par téléphone (01 45 27 46 17) ou par courriel (secretariat@arri.fr) les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures. Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

Courrier des lecteurs...

François TOUSSAINT. Dans la précédente Lettre d'ARRI, j'ai évoqué le système militaire spatial français. Le premier exercice militaire spatial français, AsterX, s'est déroulé du 9 au 12 mars 2021 selon un scénario d'attaque virtuelle d'un satellite français par un pays hostile. La tentative d'harponnage a finalement été déjouée avec le concours de la *Space Force* américaine et du centre de situation spatiale allemand qui participaient à l'exercice. Ce scénario était fondé sur une menace d'ores et déjà existante : en 2017, la France avait observé que le satellite russe Louch-Olymp s'était approché anormalement près du satellite franco-italien Athena-Fidus.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur nos publications ou nos activités. Adressez-nous un texte de moins de 2 500 caractères, espaces compris. Votre réponse sera communiquée à l'auteur et pourra être publiée dans la *Lettre d'ARRI*. Proposez-nous également vos réflexions sur un sujet particulier susceptible d'intéresser nos adhérents.

François LAURENT-ATTHALIN (atthalinf@orange.fr)

Peut-on définir l'Autonomie Stratégique Européenne ?

par le général (2S) Jacques FAVIN-LÉVÊQUE - Euro Défense-France

« Il faut en finir avec l'illusion d'une autonomie stratégique européenne. Les Européens ne pourront pas remplacer le rôle capital qu'ont les États-Unis en tant que garants de leur sécurité. »



Ces propos tenus quelques jours avant l'élection américaine par la ministre allemande de la Défense, une certaine AKK ... , alors présidente de la CDU, connue des membres d'ARRI qui l'avaient rencontrée lors d'un voyage en Sarre, avaient fait l'effet d'une bombe dans la relation franco-allemande. Pétard mouillé contre la vision française de la relation transatlantique ou « Engin Explosif Identifié » contre la politique officielle de l'Union européenne (UE) en matière de Défense ? Peut-être ni l'un ni l'autre, mais plus probablement un appui maladroit, si ce n'est intempestif, à la candidature de Jo Biden... Quoiqu'il en soit, cette prise de position vient à point nommé dans une période où, bien au-delà de la question de la défense de l'Union européenne, est posée celle de sa capacité à rester maîtresse de son destin dans tous les domaines stratégiques.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit désormais. Les multiples répercussions de la pandémie et les immenses bouleversements qu'elle provoque et provoquera dans les années à venir, ont créé un choc que l'on doit espérer salvateur pour l'avenir de l'Union et qui a mis en évidence sa vulnérabilité actuelle, dans le domaine sanitaire, bien sûr, mais dans bien d'autres, notamment dans la quasi-totalité des activités économiques du continent.

Comme toutes les entités géopolitiques dans le monde, l'Union Européenne est tributaire de la mondialisation. Celle-ci porte sur tous les domaines de l'activité humaine. L'illusion - là le terme est adapté- serait de penser que la mondialisation, c'est du passé et que l'Europe pourrait vivre en autarcie. L'écologie outrancière de certains de nos compatriotes peut évidemment faire rêver d'une France totalement indépendante des échanges mondiaux ou d'une Europe veillant jalousement sur son pré carré aussi bien pour son économie et son mode de vie que pour son industrie, son agriculture, son énergie et même sa culture. Force est de constater que l'interdépendance des États et l'imbrication de chacun dans le marché mondial règlent l'activité humaine et continueront à régir le commerce international en dépit de tous les souhaits- au demeurant légitimes- d'émancipation et de retour à l'autarcie régionale.

L'autonomie, c'est la capacité à décider des grandes orientations de son avenir et à se donner les moyens d'en atteindre les objectifs, sans pour autant renier son appartenance éventuelle à un tout qui la dépasse. L'autonomie n'est donc pas la souveraineté intrinsèque, pas non plus l'indépendance pleine et entière qui permet de se passer des autres. C'est seulement la possibilité de faire les choix les plus appropriés pour réaliser la politique que l'on estime la meilleure pour la vie de l'entité géopolitique.

Accoler au concept d'autonomie le qualificatif de stratégique, c'est établir une hiérarchie entre les différents domaines qui en sont les parties prenantes. Les domaines qui ont une importance majeure, voire vitale, pour atteindre les objectifs fixés par la politique sont dits « stratégiques ». Disposer de l'autonomie stratégique consiste donc à pouvoir exercer librement ses choix politiques pour atteindre les objectifs que l'on estime absolument essentiels pour la vie et l'équilibre de l'entité.

Être autonome au plan stratégique, cela suppose en premier lieu que l'on ait la volonté politique d'accéder à cette autonomie et dans le cas de l'Union européenne, le préalable, c'est une volonté commune de ses 27 États membres, ou du moins d'une large majorité de ceux-ci. Le système actuel de l'unanimité au sein du Conseil européen rend difficile une telle volonté partagée et l'instauration du Vote à la majorité qualifiée (VMQ), désormais évoquée pour l'avenir du fonctionnement des institutions européennes, en faciliterait l'expression. Entre autres, cela permettrait de lever l'ambiguïté d'une Allemagne partagée entre une Europe dont elle a le leadership économique et un lien transatlantique qu'elle cultive avec fidélité et constance depuis l'après-guerre.

Tentons néanmoins d'explicitier comment ce concept d'autonomie stratégique peut s'appliquer à l'Union européenne. En fait le terme est apparu dans les réflexions menées depuis quelques années sur la défense collective de l'Union. Celle-ci en effet est assumée depuis la création de l'Alliance Atlantique en 1949 par l'OTAN qui en est l'outil militaire. Au sein de l'OTAN, le budget de défense des États-Unis représente 75 % des dépenses budgétaires de l'Alliance et fournit plus de 80 % des moyens militaires les plus performants. L'UE est donc à cent lieues de l'autonomie puisqu'elle est tributaire de la puissance américaine, non seulement au plan des moyens, mais aussi - et en fait surtout - au plan des objectifs politiques élaborés par l'acteur Américain largement dominant et quasiment toujours entérinés par le suivisme de ses partenaires européens.

À l'évidence le domaine de la Défense est stratégique et doit retrouver son autonomie par rapport à l'OTAN, tant en ce qui concerne l'équipement des forces que les objectifs géopolitiques. Témoin par exemple le projet « OTAN 2030 » qui pourrait impliquer l'Alliance atlantique dans la lutte pour l'hégémonie mondiale qui s'annonce entre la Chine et les États-Unis. Cela montre bien le risque pour l'UE de se trouver dans une situation contraire à ses intérêts stratégiques et économiques et pour le moins dangereuse dans ses conséquences à moyen-long terme.

Soulignons néanmoins que l'autonomie stratégique à recouvrer par l'UE n'implique pas pour autant la sortie de l'Alliance. La reconnaissance d'une entité Européenne au sein de l'OTAN pourrait permettre de jouir de l'autonomie stratégique souhaitée tout en coopérant à la définition des objectifs politiques de l'Alliance et au partage de ses moyens.

Toutefois on ne saurait limiter ce concept d'autonomie stratégique pour l'UE au seul domaine militaire, bien que cela soit là qu'il ait pris naissance et que l'UE s'en soit officiellement donné l'ambition. Il est clair qu'avant même la défense, la politique extérieure devrait l'adopter, non seulement parce qu'il est fondamental pour l'Union européenne de parler d'une seule voix dans le concert international, mais aussi par ce que la défense n'est que l'une des expressions de la politique extérieure.

La Politique extérieure et la Diplomatie européenne doivent pouvoir faire librement les choix de l'Union entre les grandes options géopolitiques en fonction de ses intérêts propres et sans en référer à ceux de puissances tierces. L'ambition de l'Union européenne en matière d'autonomie doit également s'étendre à d'autres domaines essentiels pour son avenir.

C'est évidemment celui du numérique pour lequel elle doit se libérer du monopole de fait des GAFAM et auquel Thierry Breton, commissaire européen notamment en charge des affaires industrielles, s'est attaqué dès son entrée en fonction. Cela inclut en particulier tout ce qui concerne la Cyber sécurité et la protection des données ainsi que les vastes perspectives ouvertes par l'Intelligence Artificielle. C'est aussi le spatial, compte tenu de son importance en matière de communication, d'observation, de localisation, au-delà même des questions de défense. Le cas du programme Galileo est typique de la capacité Européenne à atteindre l'autonomie en la matière, capacité malheureusement éclipsée par la discrétion coupable de la Commission pour faire valoir les réussites de son savoir-faire. En fait le GPS américain a gagné la bataille commerciale et médiatique alors que Galileo a gagné la bataille technique...

Autre domaine stratégique que la Covid-19 a mis en évidence : la santé bien sûr, tant dans ses aspects hospitaliers et médicaux qu'en matière de recherche scientifique et de production de médicaments. Il est clair que l'Union devra à l'avenir être investie d'une compétence dans ce domaine pour, au minimum, harmoniser les positions nationales si ce n'est pour mettre en œuvre une politique commune de la santé.

Au-delà de ces domaines, dont l'évidence vient tout de suite à l'esprit, la question est de savoir jusqu'où on descend dans la liste des priorités stratégiques : la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique, bien sûr, indispensables pour ne plus dépendre que marginalement de l'étranger, l'agriculture, l'élevage et la pêche, acteurs économiques nécessaires à l'alimentation des Européens, l'industrie, du moins par le truchement d'une véritable politique industrielle, également celle des transports qui conditionnent le commerce international... Et puis, pourquoi ne pas y inclure le domaine de la culture dont l'être humain ne saurait se passer dans une vie épanouie... et que l'Europe a su, siècle après siècle, faire mûrir pour atteindre un niveau de civilisation exceptionnel ?

Finalement puisque tout, ou presque, est stratégique, le besoin d'autonomie est global pour une entité politique telle que l'Union européenne qui se veut acteur géopolitique capable de jouer un rôle significatif dans le concert international. L'autonomie « stratégique » peut se définir par la conjonction de l'autonomie dans de multiples domaines, de l'autonomie diplomatique et de défense à l'autonomie culturelle en passant par l'autonomie numérique ou l'autonomie industrielle. La limite à une telle ambition d'autonomie étendue très largement, voire touchant tous les domaines de l'activité Européenne, c'est l'existence du marché et la mondialisation de l'économie. Il ne faudrait pas confondre autonomie et protectionnisme...

Aussi plutôt que de classer les domaines dans lesquelles l'autonomie est indispensable, nécessaire ou superflue, la vraie question est de définir son point d'application : la Région ? l'État ? l'Union européenne ? l'Alliance Atlantique ? l'ONU ? et finalement pourquoi pas la planète ?

Là, le besoin en autonomie stratégique est clair : il faudrait pouvoir en toute indépendance être maître de son destin.... Mais la limite est tout aussi claire : c'est la volonté de Dieu pour les uns, les lois qui régissent l'univers pour d'autres ! ■

Un exemple de recherche d'autonomie pour la défense de l'UE.

Système de combat aérien du futur (Scaf), projet européen dont la France (avec Dassault Aviation) a le leadership mais, Outre-Rhin, on espère profiter du Scaf pour progresser notamment dans le domaine numérique (combat cloud) ou les commandes de vol.



Crédits : Dassault Aviation / Eridia Studio / V. Almansa)

Relations futures entre la Chine, l'Union européenne et la France ?

par le docteur Emmanuel VÉRON, sinologue, délégué général [FDBDA](#)

(Les passages soulignés en bleu permettent, en cliquant, d'accéder à des articles détaillés)

En un peu plus d'une génération, l'Occident a perdu le monopole des affaires du monde.

Mais ce n'est pas tant par sa puissance et ses capacités que la Chine se hisse peu à peu au premier rang des puissances que par le retrait et les maladresses de l'Occident dans les affaires du monde. Naturellement, parfois insidieusement, elle a pris les places que nous avons maladroitement laissées vacantes.

On mesure le bond extraordinaire qu'a fait la Chine entre les années 80, où elle accumulait un retard technologique important et une organisation dépassée de la société, et aujourd'hui.

Ce bond est largement le fait des transferts technologiques que la Chine a su imposer et des contributions dans les partenariats avec l'Occident, mais aussi avec le Japon ou la Corée du sud. Il a contribué fortement à la richesse économique de la Chine d'aujourd'hui.

Chronologie en trois grands chapitres :

- Un regard sur l'histoire entre l'Europe et la Chine.
- Expansion et offensive de la Chine depuis 1980.
- L'impossible partenariat et pistes de réflexion pour demain.

Un regard sur l'histoire entre l'Europe et la Chine

Les antiques routes de la soie étaient déjà économiquement déséquilibrées à l'avantage de la Chine. Entre le 12^{ème} et le 16^{ème} siècle un certain nombre d'intellectuels, de traducteurs, de marchands vont s'intéresser à la Chine : Marco Polo, Matteo Ricci, Jean de Plan Carpin et la fin du 16^{ème} siècle verra l'arrivée des jésuites.

Se développe à cette époque une sinologie qui va chercher à comprendre cet autre pôle de l'expérience humaine dans une logique d'évangélisation. Plusieurs écoles vont se former en Europe qui entretiendront des relations structurées avec les chinois : étude de l'histoire, de la langue, de la civilisation chinoise

Mais cet intérêt pour l'Orient restera le fait des érudits, car pour les gens du peuple, la Chine est éloignée à tous points de vue : loin par la distance, loin par les idées, loin par la culture, loin par la langue et l'écriture.

Cependant vers la fin du 18^{ème} siècle se constituent des chaires d'études chinoises (comme l'INALCO) et des revues voient le jour, des missions d'échanges culturelles se développent.

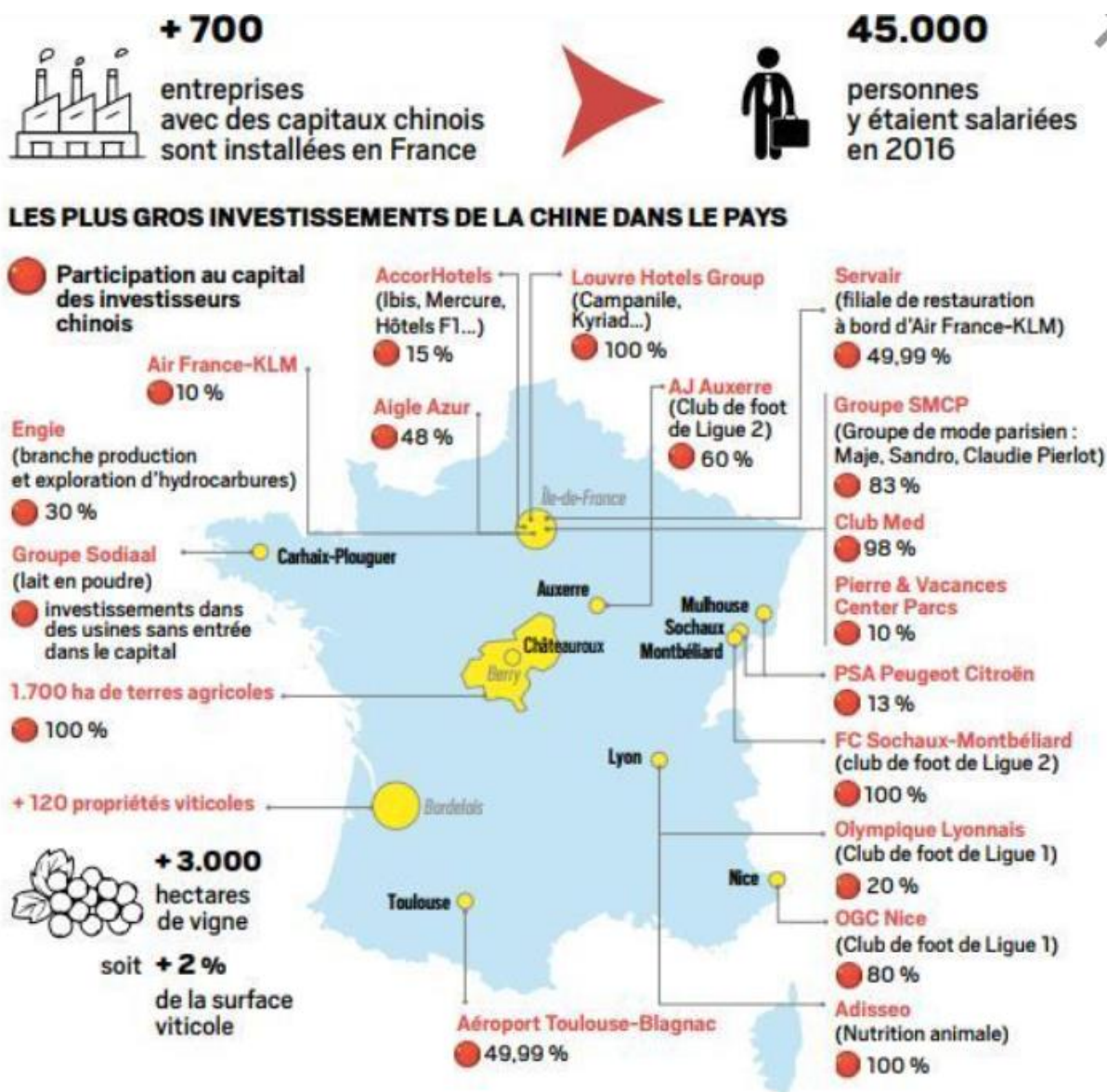
Entre la moitié du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle c'est le siècle des humiliations. Cette période qui débute avec la première guerre de l'opium en 1842 oblige une Chine fragilisée en interne à signer le traité de Nankin qui ampute leur territoire (entre autres Hong-Kong), impose la présence sur leur territoire de marchands anglais mais aussi français, espagnols, italiens puis japonais et américains. Cette période fait l'objet d'une hypermnésie et explique ce besoin qu'éprouve la Chine aujourd'hui de laver ces anciennes humiliations.

Mais cette période a aussi été favorable à la circulation des idées, à l'apparition de nouveaux modèles de gouvernance, de nouvelles technologies, de modernisation urbaine (électrification, chemins de fer, systèmes bancaires), et de création de villes nouvelles. C'est aussi à cette époque que vont émerger trois grandes figures : Sun Yat Sen (1866-1925), Tchang Kai Tchek (1887-1975), Mao (1893-1976). En octobre 1949, la République populaire de Chine (RPC) est créée. Tchang Kai Tchek farouche anti-communiste et adversaire de Mao quitte la présidence et déplace son gouvernement à Taipei. Les Européens et quelques Chinois aisés sont invités à le suivre.

Expansion et offensive de la Chine depuis 1980.

En 1975, s'établissent les premières relations entre RPC et Union européenne (UE). Pour la Chine, l'enjeu est d'élaborer une stratégie industrielle afin d'accéder à la maîtrise des technologies les plus avancées et de ne plus être simplement « l'usine du monde » attirant les investissements des industriels étrangers. Cet enjeu est d'autant plus crucial que pour certaines industries à faible valeur ajoutée où la main d'œuvre représente une part importante des coûts de revient (textile, petit électronique, jouets...), la Chine n'est plus aussi attractive qu'auparavant, comparée à d'autres régions du monde.

Parallèlement s'élabore à cette stratégie industrielle une stratégie d'ouverture de la société - encore rurale et paysanne et faiblement mécanisée - et du territoire chinois, vers lequel vont se précipiter les grandes entreprises occidentales.

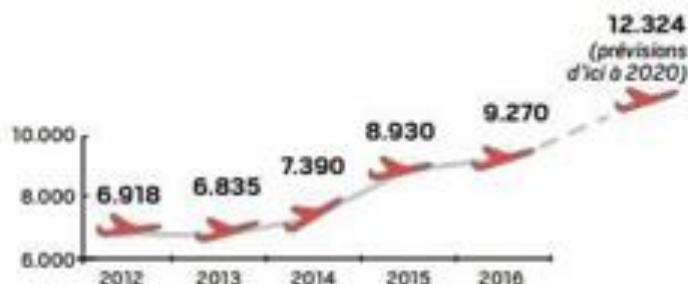


Les chinois ont su, avec une certaine duplicité d'après Emmanuel Véron, jouer de l'attrait que représentait pour les occidentaux leur culture extrême orientale, et leur immense marché potentiel, pour obtenir des transferts technologiques de pointe. Et parallèlement rendre difficile la possibilité pour les entreprises étrangères de s'installer en Chine et d'y créer un marché.

Pour Pékin l'Europe est une force non pas géopolitique mais géoéconomique, au marché stable, et un acteur assez malléable dans les discussions internationales. En Europe les chinois exploitent les brevets technologiques, à l'époque mal protégés par de solides mécanismes de contrôle.

Durant les années 90, malgré les sujets de discorde (Tibet, Droits de l'homme, Tian an men, Ouïgours...), va s'installer une routinisation des visites d'États et de la capture organisée de technologies et de savoirs faire occidentaux; face auxquelles on constate un manque de politique européenne de contrôle en direction de Pékin. La Chine jouera ainsi de relations bilatérales lui permettant de faire jouer la compétition entre pays pour servir au mieux ses intérêts.

ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE (en nombre de vols par an)



Devenu président en 2013, Xi Jinping en rupture avec l'effacement de ses prédécesseurs, structure sa présidence autour du concept de « rêve chinois ». On assiste à l'extérieur à une présence accrue de la Chine dans les instances internationales et les représentations diplomatiques ; à l'intérieur à un renforcement de l'emprise du PCC sur la société et à la modernisation et au développement du militaire. Fin 2013, est lancé le projet des nouvelles

Routes de la soie.

Depuis quelques années, on constate une affirmation plus forte de souveraineté en direction du Japon, de Taiwan, de la mer de Chine méridionale. Trump en 2017 va remettre le dossier chinois en priorité, et alerter la sphère occidentale sur la menace chinoise, et accentuer la politique sécuritaire américaine et au sein de l'ONU.

Qu'elle est aujourd'hui la perception de la Chine en matière d'ingérence politique et économique ?

La Chine a un discours en direction de Bruxelles et un discours dans une logique de consensus et de rapprochements bilatéraux dans le cadre du [format 17+1](#) (dont douze petits pays de l'UE), une composante des nouvelles Routes de la soie créée par la Chine en 2012. Dans ce cadre Pékin sera à même de 'proposer' des infrastructures, des modèles de développement, différents échanges dans le cadre des Routes de la soie, promouvoir son modèle de gouvernance et plus globalement utiliser des logiques de torpillage en proposant de nouveaux standards et de nouvelles formes de développement

Nous constatons déjà les résultats de cette ingérence de la Chine, entre autres dernièrement, en Grèce (Pirée, corridor de voies ferrées) et dans les Balkans.

La prise de conscience que la Chine n'était plus à notre porte mais déjà dans notre maison à amener la Commission européenne à élaborer un rapport en 2019 dans lequel apparaît la notion de « rival systémique ». S'appuyant sur la dénonciation de non-respect des accords internationaux et des pillages technologiques, il détaille les ambition chinoises visant une position dominante dans l'économie mondiale, au travers d'actions dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de l'industrie, du commerce international et des investissements à l'étranger.

Ce rapport a permis la montée en puissance de nouveaux outils, de nouveaux mécanismes notamment de filtrage des investissements, de mesures anti dumping et anti subventions de l'État chinois.

Aujourd'hui la Chine est le deuxième partenaire commercial de l'UE, derrière les États-Unis, tandis que l'UE est le premier partenaire commercial de la Chine.

L'impossible partenaire.

La façon dont la Chine a réagi début 2020 aux accusations lors de l'annonce de la pandémie a été un accélérateur de la dégradation des relations, avec une mise en avant du côté européen des sujets des droits de l'homme, de Taïwan... qui avaient été mis en sourdine. Entre autres, plusieurs députés et sénateurs français ont rallié l'« *Inter-Parliamentary Alliance on China* » ([IPAC](#)) qui critique frontalement le régime de Xi Jinping et qui entend contrecarrer le poids et l'influence des groupes d'amitiés parlementaires France-Chine en s'appuyant sur les adversaires traditionnels de Pékin.

Début 2021, le Conseil constitutionnel valide la loi « anti Huawei ». Ce groupe chinois est banni en Angleterre et des oppositions dures existent aux Pays-Bas et en Pologne. Ces mesures sont évidemment très mal perçues coté Pékin.

Malgré ces sujets de tensions, Pékin et Bruxelles sont parvenus fin 2020 à un accord de principe devant permettre un meilleur accès des investissements européens au marché chinois. La signature et l'éventuelle ratification de ce texte risquent d'attendre, la prudence restant de mise au vu des expériences antérieures (Exemple : Carrefour et Auchan qui réussissaient dans les années 2000 ont rapidement fait l'objet de contraintes dans le cadre d'une incitation nationaliste à la consommation, et se sont retirés).

Plus récemment, dans la relation entre Chine et Australie, les engagements pris ne sont pas respectés ou sont renégociés par Pékin, illustrant ici toute l'ambiguïté et la duplicité chinoises.

Quelles suggestions peut-on faire pour demain ?

La menace chinoise n'est pas et ne sera pas militaire, mais avec ses énormes capacités commerciales, ses réseaux diplomatiques et culturels (associations, réseaux Confucius, etc.) la Chine lance un défi à l'Europe sur sa capacité à tenir sur ses valeurs face à elle.

Un point sur les quarante dernières années de relations sino-européennes (diplomatiques, commerciales ou industrielles) est indispensable pour bien comprendre la nature du régime chinois et détricoter tous ce qui est de l'ordre de l'enfumage. Il faut anticiper les futures ingérences de Pékin (commerciales, diplomatiques ...) en France ou en Europe et mettre en place des contre-mesures à l'affaiblissement des États européens – surtout ceux du format 17+1 - par Pékin.

L'Europe et la France devront développer les relations commerciales avec le pourtour chinois, avec Taïwan, la Corée du sud, l'Asie du sud-est et dans le cadre de l'Indopacifique, actuellement stratégique-militaire, élargir celui-ci à un cadre économique.

Trois sujets seront particulièrement délicats à traiter à cause du risque d'escalade qu'ils représentent :

- La récupération de Taïwan par la Chine : Emmanuel Véron pense que cela se fera dès que possible, et [probablement par la force](#).
- La mer de Chine méridionale où la Chine pourrait imposer un droit de passage en s'appuyant sur les îlots qu'elle a militarisés. La récurrence constatée actuellement de circulation de bâtiments militaires ou d'aéronefs occidentaux pourrait alors conduire à un incident qui pourrait dégénérer.
- La volonté d'hégémonie de la Chine en région Papouasie-Nouvelle-Guinée. En 1989, la Chine est devenue un partenaire du dialogue du forum des îles du Pacifique, regroupant les dix-huit États et territoires de la région. ■

Notes de François LAURENT-ATTHALIN



Association Réalités et Relations Internationales
11 rue Nicolo 75116 Paris – Tel : 01 45 27 46 17
Courriel : secretariat@arri.fr Site : www.arri.fr
